



VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - FNAR - UFRrg - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINCT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE SIGNALÉE			COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE	MOY.	FAIBLE	
Travaux du Sénat SUIVI	Semaine 19		X				X	Les travaux en séance plénière ont été suspendus du lundi 3 mars au dimanche 6 avril 2014. ----- Comme prévu les travaux ont repris dès lundi 7 avril. Toujours RAS nous concernant.
Comité de suivi des retraites À SURVEILLER	Publication attendue de la composition du Comité			X	X			Un décret à paraître prévoit que le Comité sera épaulé par un jury de 18 personnes (9 femmes – 9 hommes) qui seront tirés au sort. Le 15 juillet de chaque année, le Comité aura à publier un avis sur le respect de la trajectoire financière des régimes Cnav, Arrco, Agirc, Sre et Cnracl.
Réforme des retraites À SUIVRE À SURVEILLER	Rapports à remettre au Parlement Pensions de réversion AGIRC-ARRCO			X	X			Dans les prochains mois, huit rapports doivent être remis à l'AN et au Sénat. Celui des inégalités des règles en matière de réversion selon les régimes de retraite devra faire l'objet de notre part d'une attention toute particulière, voire de propositions à élaborer en Commission « Retraite ». ----- Une homogénéisation du taux de réversion (54 % au lieu de 60 % actuellement) avec les régimes de base et assimilés semble être envisagée !
Gel des retraites et Programme de stabilité NOUVEAU	Report des revalorisations au 1^{er} octobre 2015 Examen en Commission des finances							Pour les petites retraites, un geste sur les taux de CSG a été évoqué par certains parlementaires en commission des Finances ; réponse pour le 29 avril prochain ? (voir document joint). La lettre du Président de la CFR (pièce jointe) adressée au Premier ministre le 22 avril devrait, si elle reçoit une réponse, clarifier l'ambiguïté non définitivement levée quant au gel applicable aux secteurs privé/public ? ----- Le 29 avril, la Commission des finances a eu communication du programme de stabilité avant sa transmission à la Commission européenne (voir document joint et surlignements concernant les dépenses des administrations de sécurité sociale pages 20 et 37 relatives aux retraites). Toujours pas de référence au secteur public semble-t-il !!! Cependant, faut-il le rappeler, le contenu détaillé du dispositif relatif au gel des pensions jusqu'au 1^{er} octobre 2015 ne sera connu qu'après le vote du PLFR pour 2014 qui doit être présenté en juin 2014.